



Centre Communal
d'Action Sociale
de Villiers-Sur-Orge

6 rue Jean-Jaures
91700 Villiers-Sur-Orge
Tel. : 01 69 51 71 03
Fax : 01 69 51 71 27

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 10 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 10 mars 2025, à 18 heures 30 le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Président du CCAS.

Étaient présents : Monsieur FRAYSSE, Maire et Président, Madame PROVOTAL Vice-Présidente, Mesdames BOUËTARD, CRUEIZE, JOUBERTY, BASTOUL, membres du Conseil municipal ; Mesdames CADIOU ; AMIRI et Monsieur CARACENA, autres membres ;

Absents représentés : Madame CROS a donné pouvoir à Madame PROVOTAL ; Madame LAFAYE a donné pouvoir à Madame BOUËTARD ; Madame CHOUATAH a donné pouvoir à Madame AMIRI, Monsieur CLOUVEL a donné pouvoir à Monsieur FRAYSSE.

Absents : Mesdames ESTREMANHO, HAGEN, DOGBO et Monsieur DHONDT.

Secrétaire de séance : Madame Leïla AMIRI.

Après avoir procédé à l'appel, le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance du Conseil d'administration ouverte à 18h40.

Monsieur le Président énonce l'ordre du jour :

I / Approbation du PV du Conseil d'administration du 9 décembre 2024

II / Décisions du Président

III / Points nouveaux soumis au Conseil d'administration :

- 1- Rapport d'Orientation Budgétaire 2025
- 2- Création de poste

IV / Points d'informations

V / Questions diverses

I/ Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 9 décembre 2024

À la demande du Président, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité le procès-verbal.

II/ Décisions du Président du CCAS (du 23 novembre 2024 au 28 février 2025)

N° décision	Date	Objet	Montant	Date AR préfecture
D24-08	09/10/2024	Convention annuelle UFOLEP Ateliers multisports adaptés aux seniors Adhésion affiliation UFOLEP	65€/heure soit 1 170 €TTC Adhésion affiliation 179 €	16/12/2024
D24-09	07/10/2024	Convention annuelle - Chantal Pelon Ateliers de relaxation adaptés aux seniors	48€/heure soit 1 728 € TTC	16/12/2024
D24-010	25/10/2024	Fixation du tarif des ateliers de relaxation (18 séances / an)	Cotisation 123 €/ an à charge de l'adhérent	16/12/2024
D24-011	25/10/2024	Fixation du tarif des ateliers multisports (18 séances / an)	Cotisation 98 €/ an à charge de l'adhérent	16/12/2024
D24-12	30/09/2025	Contrat de prestation dans le cadre de la semaine Bleue 2024 pour l'activité « soin du visage » - Pour 17 séniors	170 €	02/01/2025
DC2025_01	03/01/2025	Tarifs appliqués à l'animation « Galette des seniors »	16 €/ pers. imposable 8 €/ pers. non imposable 4 € : Bénéficiaire de l'ASPA 22 € : Hors commune	28/01/2025
DC2025_02	03/01/2025	Contrat animation musicale pour l'évènement « Galette des seniors »	490 €	28/01/2025
DC2025_03	20/01/2025	Fixation des tarifs photocopies	0.30 € /feuille A4 0.80 € / feuille A4 Couleur 0.50 € / feuille A3 1.60 € / feuille A3 couleur	05/02/2025
DC2025_04	20/01/2024	Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel titulaire et stagiaire relevant de la CNRACL	-	05/02/2025

Détail des attributions des aides financières et des orientations vers l'épicerie sociale sur la période du 23 novembre 2024 au 28 février 2025.

Orientation Epicerie sociale				
N° relevé décision	Date	Objet	Montant	Service demandeur
202503	03/02/2025	Inscription épicerie sociale Femme seule	20€ X 4 = 80 € 20€/ semaine	CCAS
1 demande		Environ 80 €		

Aides alimentaires directes et/ou Aides financières aux tiers

N°relevé décision	Date	Objet	Montant	Service demandeur
202438	22/11/2024	Aide de fin d'année Homme seul	40 €	CCAS
202442	25/11/2024	Aide de fin d'année X 3	60 € x 3 = 180 €	CCAS
202451	29/11/2024	Femme seule + 1 enfant X 3		
202452	29/11/2024			
202441	26/11/2024	Aide de fin d'année	110 € x 4 = 440 €	CCAS
202443	28/11/2024	Femme seule + 2 enfants		
202453	29/11/2024			
202458	29/11/2024			
202439	25/11/2024	Aide de fin d'année	140 € x 3 = 420 €	CCAS
202445	28/11/2024	Femme seule + 3 enfants		
202450	15/11/2024			
202447	29/11/2024	Aide de fin d'année Femme seule + 4 enfants	175 €	CCAS
202456	14/11/2024	Aide de fin d'année Couple sans enfant	60 €	CCAS
202449	29/11/2024	Aide de fin d'année Couple + 1 enfant	80 €	CCAS
202440	25/11/2024	Aide de fin d'année	140 € x 3 = 420 €	CCAS
202448	28/01/2024	Couple + 3 enfants		
202457	14/11/2024			
202444	28/11/2024	Aide de fin d'année	170 € x 4 = 680 €	CCAS
202446	29/11/2024	Couple + 4 enfants		
202455	29/11/2024			
202504	28/11/2024			
202454	29/11/2024	Aide de fin d'année Couple + 6 enfants	230 €	CCAS
202502	03/02/2025	Secours d'urgence (ALIM) Personne seule	40 €	CCAS
202505	10/02/2025	Secours d'urgence (ALIM) Femme seule + 3 enfants	100 €	CAF
202507	13/02/2025	Secours d'urgence (ALIM) Femme seule + 3 enfants	100 €	CCAS
202508	21/01/2025	Aide exceptionnelle – (Energie) Femme seule + 3 enfants	209 €	CLIP
26 demandes		TOTAL : 3 174 €		

Commentaires :

Madame CRUEIZE demande le montant du contrat d'assurance des risques statutaires du personnel titulaire et stagiaire relevant de la CNRACL.

Monsieur le Président précise que le montant est globalisé avec le contrat de la commune. Le personnel du CCAS est bien couvert par ce contrat.

Madame CRUEIZE souhaite des précisions sur le contenu de la colonne « service demandeur ». Madame PROVOTAL indique qu'il s'agit des services sollicitant le CCAS pour une demande d'aide financière.

Le Conseil d'administration prend acte des décisions prises par délégation, par le Président.

III / Points nouveaux soumis au CA

1- Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Selon l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil d'administration du CCAS est appelé à débattre des orientations budgétaires.

La présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires constitue l'occasion d'affirmer la poursuite des missions et engagements du CCAS et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale que la collectivité souhaite impulser.

Le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2025 s'inscrit dans un contexte économique complexe. Ce document présente les prévisions économiques, les priorités stratégiques du gouvernement, ainsi que les ajustements budgétaires nécessaires pour garantir la soutenabilité des finances publiques et favoriser la croissance durable.

2. Contexte économique national en 2025

Croissance économique :

La France prévoit une croissance modérée, soutenue par une reprise progressive après les crises économiques récentes. Selon les prévisions de la Banque de France et de l'INSEE, la croissance devrait rester inférieure à 2 % pour 2025, un environnement marqué par des incertitudes mondiales, notamment en raison des tensions géopolitiques et des fluctuations des marchés énergétiques.

Inflation :

Après un pic inflationniste en 2022-2023, l'inflation semble se stabiliser autour de 3 % à 4 % pour 2025. L'inflation demeure cependant un défi pour le pouvoir d'achat des ménages, notamment dans les secteurs alimentaires et énergétiques.

Taux d'intérêt :

Les taux d'intérêt, en raison de la politique monétaire de la BCE, restent relativement élevés pour contrôler l'inflation, mais ils peuvent freiner la demande intérieure, en particulier dans le secteur du crédit et de l'investissement des entreprises.

Chômage et emploi :

Le taux de chômage devrait rester relativement stable, mais des disparités persistent selon les régions et les secteurs. Des efforts d'adaptation sont nécessaires pour améliorer l'insertion professionnelle, en particulier pour les jeunes et les seniors.

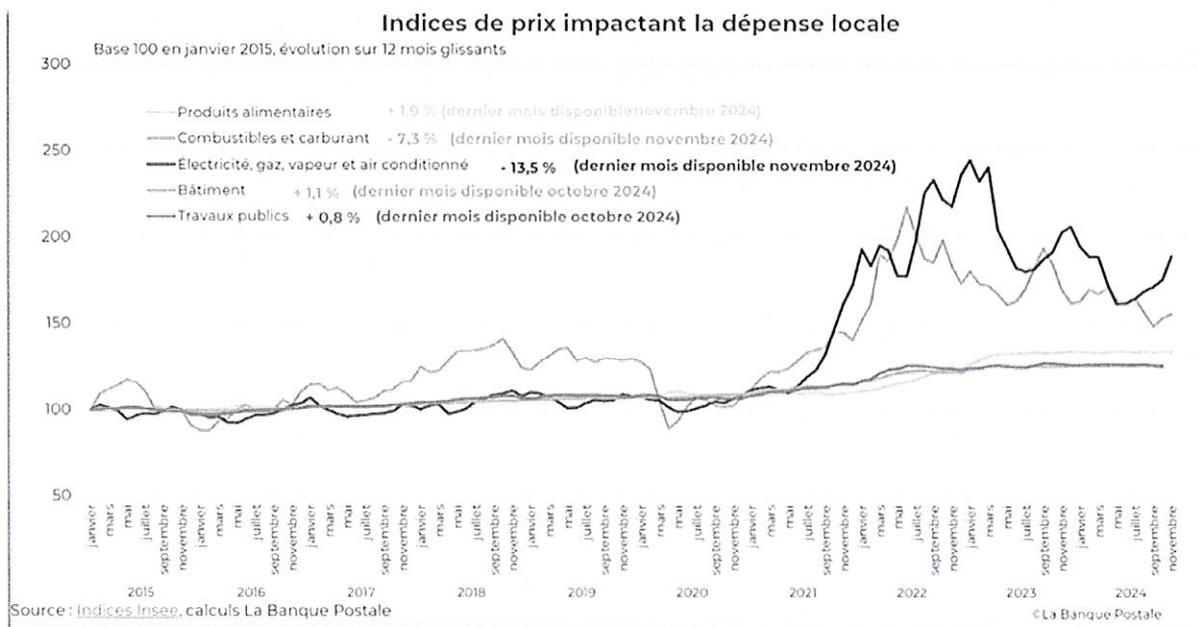
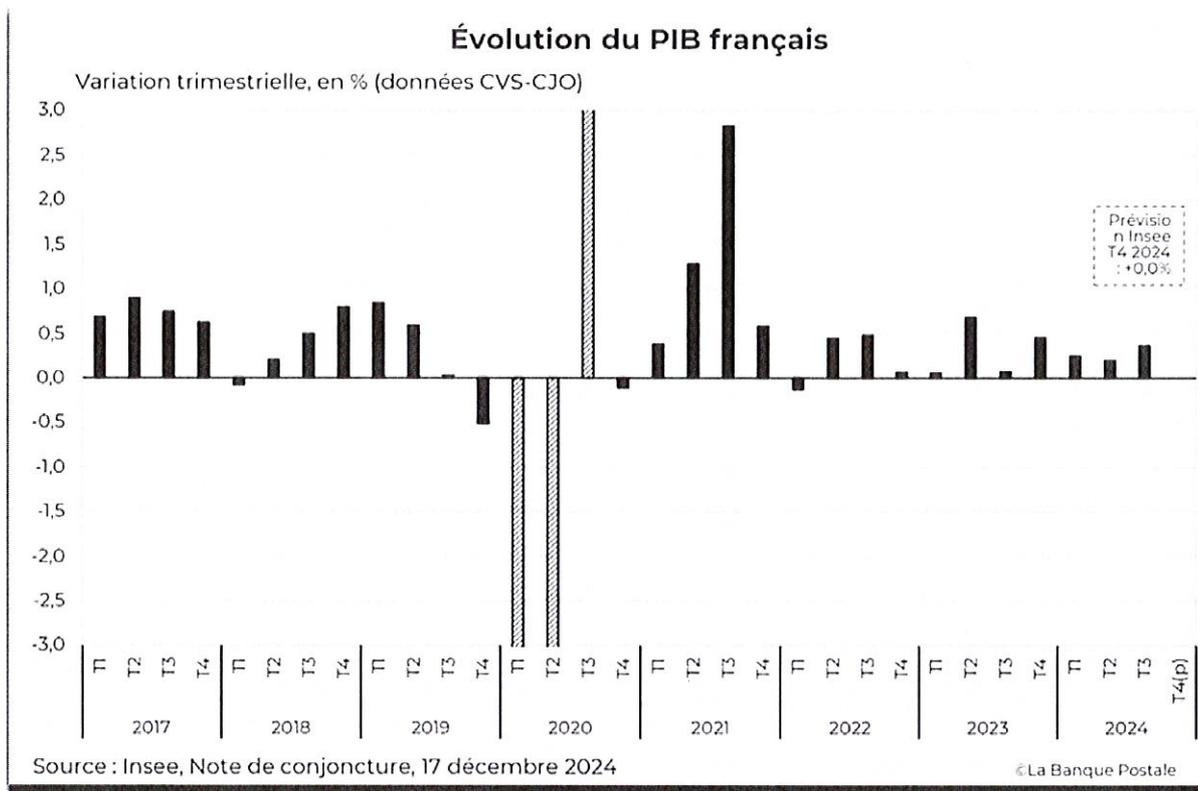
Endettement public :

L'endettement public reste une question centrale. La dette publique de la France a atteint des niveaux historiquement élevés ces dernières années, et la gestion de cette dette demeure une priorité du gouvernement. La politique budgétaire devra trouver un équilibre entre soutien à l'économie et réduction progressive du déficit public.

3. Conclusion et recommandations

Le budget 2025 National devra faire face à des défis économiques significatifs. Il est crucial de trouver un équilibre entre soutien à la croissance et maîtrise des finances publiques.

Dans cette période instable politiquement, les politiques budgétaires devront être flexibles, permettant d'ajuster les priorités en fonction de l'évolution de la conjoncture économique nationale et internationale. Une gestion rigoureuse des ressources publiques sera essentielle pour garantir la soutenabilité à long terme des finances publiques.



La loi de finances 2025 (promulguée le 14/02/2025)

La loi de finances prévoit de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros et de ramener le déficit public à 5,4% du PIB en 2025, après un dérapage à 6,1% en 2024 et après 5,5% en 2023. La part de la dette publique atteindrait 115,5% du PIB. Le **déficit de l'État s'élèverait à 139 milliards d'euros (Md€)**.

La loi de finances indexe le barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation (+1,8%), afin de neutraliser ses effets sur le niveau d'imposition des ménages. En l'absence d'une telle indexation, les particuliers auraient été redevables de 3,7 Md€ d'impôts supplémentaires cette année.

Les ménages les plus aisés vont être assujettis en 2025 à une contribution différentielle sur les plus hauts revenus (CDHR). Cette contribution visera les personnes les plus riches (revenu fiscal annuel dépassant 250 000 € pour un célibataire et 500 000 € pour un couple), dont le taux d'impôt sur le revenu est inférieur à 20%. Le dispositif a été limité à un an (contre trois ans à l'origine). Il devrait rapporter 2 Md€ à l'État.

L'écotaxe (malus CO2 et malus au poids dit malus masse) sur les véhicules polluants est renforcée.

Le taux réduit de TVA pour l'achat et l'installation des chaudières à gaz est supprimé.

La taxe d'habitation est recentrée sur les seules résidences secondaires. Cette évolution permettra notamment de ne plus assujettir à la taxe certains locaux comme les structures d'hébergement d'urgence pour les personnes en difficulté.

La réduction des dépenses publiques

Pour combler le déficit public, le texte prévoit de réduire les dépenses de l'État et de ses opérateurs de 23,6 Md€.

Conformément aux lois de programmation, les budgets des ministères régaliens sont préservés : la Défense, l'Intérieur et la Justice.

Le budget des Outre-mer a été revalorisé pour répondre notamment à la reconstruction de Mayotte.

À l'inverse, les budgets de plusieurs ministères diminuent : Travail avec une baisse des aides à l'apprentissage, Enseignement supérieur et Recherche, Écologie, Agriculture, Aide publique au développement... de même que les crédits du Service national universel.

Les moyens de l'aide médicale d'État (AME) sont maintenus à leur niveau de 2024. Ses règles d'accès restent inchangées.

Les mesures sur les collectivités

Un effort budgétaire de 2,2 Md€ est demandé aux plus grandes collectivités locales (au lieu des 5 Md€ envisagés par le gouvernement à l'automne).

Le fonds vert, destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, est en baisse par rapport à 2024 mais moins que prévu initialement.

Pour financer les trains régionaux, un versement mobilité (VM) au profit des régions est créé au taux de 0,15%. Il s'agit d'une contribution prélevée sur la masse salariale des entreprises d'au moins 11 salariés.

Pour leur permettre de faire face à la hausse de leurs dépenses, les départements pourront relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ou « frais de notaire » sur les transactions immobilières de 4,5% à 5% pendant trois ans. Les départements pourront décider un taux réduit ou une exonération pour les primo-accédants.

- ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025 CCAS DE VILLIERS-SUR-ORGE

Le budget prévisionnel est présenté avec la reprise anticipée des résultats de N-1.

- LE CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET CCAS 2024

- Résultat de la section de fonctionnement 2024 :

- Dépenses : 222 550 €
- Recettes : 287 453 €

Soit un résultat de clôture excédentaire de fonctionnement de 64 903 € qui sera repris sur les recettes de fonctionnement à l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté » :

- Résultat de la section d'investissement 2024 :

- Dépenses : 6 242 €
- Recettes : 17 987 €

Il est constaté un résultat de clôture excédentaire d'investissement de 11 745 € qui sera repris dans son intégralité sur les recettes d'investissement à l'article 001 « solde d'exécution de la section d'investissement auquel il convient de rajouter des crédits de reports de l'exercice 2024 d'un montant de 124€.

- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Les recettes de fonctionnement

	2019	2020	2021	2022	2023	Projet CA 2024	BP 2024	Projet BP 2025
70 -Produits des services	1 445€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€
74 -Dotations et participations	171 129€	165 083€	160 211€	159 675€	203 489€	234 086€	237 000€	204 351€
75 -Autres produits	0.19€	0.02€	1.82€	1.16€	1 089€	5 041€	300€	1 000 €
77 -Produits exceptionnels	1 284€	520€	767€	728€	0€	0€	0€	0 €
013 - Atténuations de charges	1 271€	176€	0€	1 006€	2 135€	26 250€	24 959€	26 000 €
042 - Dotations aux amortissements	2 234€	0€	0€	0€	20 000€	0€	0€	0 €
Excédent n-1	25 224€	14 863€	17 650€	20 763€	23 357€	22 076€	22 076€	64 903€
Total général :	202 587€	180 642€	178 630€	182 173€	250 070€	287 453€	284 335€	296 254€

Les recettes de fonctionnement sont en majeure partie constituées par de la subvention municipale. À cela s'ajoute :

- Les participations des anciens aux activités et sorties,
- Les produits des dons, quêtes et photocopies et où sont perçues également les participations au service transport aux courses du CCAS,

- Le remboursement éventuel des tickets service périmés,
- Le remboursement éventuel pour un congé longue maladie (CLM)

A. Dotations, subventions et participations (chap.74)

	2019	2020	2021	2022	2023	CA 2024	BP 2024	2025
Subvention municipale	152 000€	164 000€	154 000€	154 000€	195 000€	229 000€	229 000€	196 250€
Autres participations	19 129€	1 083€	6 211€	5 675€	8 489€	5 037€	8 000€	8 101€

Au regard du résultat de clôture de n-1, il apparaît un excédent plus important de 42 827€, aussi la collectivité prévoit une diminution de la subvention en 2025. Elle prévoit de verser 196 250€ contre 229 000€ en 2024. Cette diminution n'a aucun impact sur les activités et animations diverses (ateliers séniors, sorties, repas, actions intergénérationnelles, etc...), ni sur les aides versées aux Villiérais.

Monsieur le Président indique que le budget pour l'aide aux Villiérais reste à l'identique à savoir 24 000 € pour 2025 et qu'une augmentation du budget pour les activités des séniors est prévue : 24 300 € pour 2025 contre 19 000 € en 2024.

B. Autres produits de la gestion courante (chap.75)

	2019	2020	2021	2022	2023	CA 24	BP 24	BP 2025
Autres produits de la gestion courante	0,19€	0,02€	1,82€	1,16€	1 088€	5 041€	300€	1 000€

Depuis la mise en place de la M57, ce chapitre globalise les écritures des chapitres 75 et 77, ainsi sont retracées :

- Les dons,
- Les quêtes mariages,
- Les photocopies,
- Les remboursements des tickets services non utilisés de l'année n-1,
- L'arrondi du PAS « retenue à la source » des paies.

Cette année, le CCAS espère pouvoir enregistrer 1 000€ de recettes.

C. Produits exceptionnels (chap.77)

	2019	2020	2021	2022	2023	CA 2024	BP 2024	BP 2025
Produits exceptionnels	1 283€	520€	767€	727€	0€	0€	0€	0€

Les écritures qui étaient enregistrées sur celui-ci, ont été transférées dans le chap.75 « autres produits de gestion courante » ci-dessus.

D. Atténuations de charges (chap.013)

	2019	2020	2021	2022	2023	CA 2024	BP 2024	BP 2025
Atténuations de charges	1 271€	177€	0€	1 006€	2 135€	26 250€	24 959€	26 000 €

Ce chapitre retrace les atténuations de charges sur salaires. C'est-à-dire les remboursements des caisses d'assurance maladie pour donner suite à des arrêts de travail.

En fonction des instructions de dossiers, le CCAS prévoit 26 000€ de remboursement d'indemnités journalières durant l'année en cours.

E. Dotations aux amortissements (chap.042)

	2019	2020	2021	2022	2023	CA 2024	BP 2024	BP 2025
Datations amort.	2 234€	0€	0€	0€	20 000€	0€	0€	0€

Ce chapitre retrace en partie, les écritures des dotations aux amortissements des biens acquis subventionnés sur la durée substantielle du bien.

En 2023 figure une écriture exceptionnelle : une partie de l'excédent d'investissement antérieur reporté depuis plusieurs années n'avait pas son utilité dans cette section, elle a été transférée dans la section de fonctionnement du CCAS.

Cette année, le CCAS n'envisage pas d'investir dans du mobilier subventionné.

Les dépenses de fonctionnement

	2019	2020	2021	2022	2023	Projet CA 2024	BP 2024	Projet BP 2025
011-Charges à caractère général	38 274€	18 714€	22 041€	32 065€	33 823€	26 659€	34 675€	40 990€
012-Frais de personnel	125 476€	126 176€	117 991€	109 663€	162 702€	177 302€	210 000€	215 000€
65-Autres charges	19 293€	15 469€	13 493€	12 436€	26 797€	13 466€	34 386€	34 264€
67-Charges except	0	0	0	225€	0	0	0	0
042-Dotations aux amortissements	4 681€	2 633€	4 342€	4 427€	4 672€	5 123€	5 274 €	6 000€
Total	187 724€	162 992€	157 867€	158 815€	227 994€	222 550€	284 335€	296 254€

A. Les charges à caractère général (chap.011)

	2019	2020	2021	2022	2023	CA 2024	BP 2024	BP 2025
Charges générales	38 274€	18 714€	22 041€	32 065€	33 823€	26 559€	34 675€	40 990€

Le chapitre 011 « charges à caractère général » retrace toutes les dépenses récurrentes du fonctionnement du CCAS impactées par l'inflation, l'augmentation du carburant, l'augmentation des denrées alimentaires pour les différents événements et repas (barbecue seniors, galette,...), des contrats de services (animations musicales, ateliers seniors, banquet...), la journée solidaire à la mer (activités, transport,...), deux sorties à la journée pour les seniors sont également prévues, à savoir : la visite d'un château et une sortie à Paris pour découvrir les illuminations de Noël et dîner dans une ancienne brasserie.

Le chapitre couvre aussi les dépenses liées aux photocopieurs, aux assurances (protection juridique et responsabilité civile, protection fonctionnelle, flotte automobile), aux frais de formation des agents, etc...

En 2025, il est également proposé de continuer à distribuer des paniers de l'AMAP, en adhérant à l'association. Cela permettrait à de nouveaux Villiérais ayant un budget modeste de bénéficier de légumes de saison.

Aussi pour soutenir et remercier les adhérents de l'AMAP pour leurs dons mais également intensifier le soutien du CCAS auprès des familles, il est envisagé d'adhérer à l'AMAP pour disposer d'un panier de légumes qui permettra d'apporter une aide plus importante pour la distribution aux familles dans le besoin.

Le montant pour couvrir toutes ces dépenses est de 40 990€, donc supérieur à 2024.

B. Les charges de personnel et frais assimilés (chap.012)

	2019	2020	2021	2022	2023	CA 2024	BP 2024	BP 2025
Masse salariale	125 475€	126 175€	117 991€	109 662€	162 702€	177 302€	210 000€	215 000€

Le gouvernement, via la loi de finances 2025, impose aux collectivités, une hausse de 12 % des cotisations à la CNRACL sur quatre ans, dont 3 % dès cette année. Le taux de cotisation passe donc immédiatement à 34,65 %, et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1^{er} janvier 2028.

Et également prévu le montant de 38 000€ d'accord cadre pour l'accompagnement des services municipaux au bon fonctionnement du CCAS (ST, RH, Finances, direction générale et pôle citoyen). Un contrat de vacataire est aussi prévu pour accompagner les seniors lors des courses, une fois par mois en complément des bénévoles.

C. Les autres charges de gestion courante (chap.65)

	2019	2020	2021	2022	2023	CA 2024	BP 2024	BP 2025
Charges de gestion courante	19 292€	15 469€	13 493€	12 436€	26 796€	13 466€	34 386€	34 264€

Ce chapitre retrace toutes les aides aux familles, également la contribution annuelle à l'épicerie sociale, la contribution au Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC), la contribution aux portages de repas.

- Les aides

En 2024, un travail a été réalisé par le CCAS afin de clarifier les différentes aides et affiner les critères d'attribution. Ces modifications ont été actées lors du CA du 19/09/2024

1 – Aide de fin d'année :

La nouvelle « aide de fin d'année » a fusionné les anciens dispositifs d'aides de fin d'année et de Noël aux enfants. Antérieurement, ces aides ponctuelles ne concernaient que les familles avec enfants. **L'objectif de l'aide de fin d'année est d'apporter un soutien financier ponctuel au moment de Noël, aux foyers modestes tout en élargissant le public concerné par cette aide aux personnes seules ou en couple sans enfant à charge en fonction des ressources.**

2- Secours d'urgence :

Jusqu'en 2024, des aides alimentaires étaient délivrées aux familles après analyse des demandes. Dans un souci de transparence et d'harmonisation des pratiques pour les agents du CCAS et les partenaires, il a été décidé de les renommer par **secours d'urgence**.

3 – Aide exceptionnelle :

Jusqu'en 2024 des « aides diverses » étaient délivrées aux familles après évaluation par des partenaires ou des agents du CCAS. Dans un souci de transparence et d'harmonisation des pratiques pour les agents du CCAS et les partenaires, il est proposé de les renommer : **aide exceptionnelle**.

Pour l'année 2025, la répartition des aides aux familles se décompose comme suit :

RUBRIQUES	2025
Secours d'Urgence	4 000 €
Aide exceptionnelle	9 000 €
Aide de fin d'année	11 000 €

Il est impossible d'effectuer un comparatif avec l'exercice N-1 car en 2024, le CCAS a répondu en grande partie qu'à ses obligations incompressibles de janvier à juin 2024, du fait de l'absence d'agents qualifiés. Le budget proposé en 2025 est identique au budget prévisionnel 2024 soit 24 000€.

- L'épicerie sociale « la Clairière »

Le CCAS reconduit sa convention avec l'épicerie sociale. Par ce partenariat, les familles ou les personnes isolées peuvent bénéficier d'un soutien alimentaire et en produits d'hygiène, après un bilan de la situation et une orientation par le CCAS et/ou par les travailleurs sociaux de la Maison des solidarités (MDS). Ce dispositif vise à apporter une aide concrète et essentielle aux foyers en situation de précarité et leur permet d'accéder à des produits de première nécessité.

Le CCAS reste mobilisé pour accompagner au mieux les habitants en difficulté et rappelle que toute demande d'aide peut être effectuée. Elle sera évaluée et orientée au mieux.

- La participation demandée est de 0.65€ TTC par habitant et une contribution aux frais d'entretien et fonctionnement du véhicule, pour un montant annuel estimé à 4 100€ maximum.

Le bilan sur les orientations vers l'épicerie sociale se décompose comme suit :

ANNEE	NB FAMILLES	NB PERSONNES	NB ADULTES	NB ENFANTS	NB PASSAGES	MONTANT ALLOUE aux Villierains	MONTANT SUBVENTION
2018	46	104	55	49	413	6 999 €	2 500 €
2019	36	90	49	41	355	6 756 €	2 500 €
2020	26	64	35	29	229	4 120 €	2 500 €
2021	22	64	30	26	619	5 580 €	2 500 €
2022	35	103	48	55	395	7 690 €	2 500 €
2023	31	91	45	46	345	7 240 €	6 065 €
2024	28	83	41	42	430	- €	4 000 €

- Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC)

Le CCAS reconduit sa convention avec le CLIC. Ce service apporte une aide précieuse aux personnes âgées rencontrant des difficultés dans leur maintien à domicile. Ce dispositif est en mesure d'évaluer les besoins humains et matériels nécessaires pour améliorer leurs conditions de vie ; élaborer une évaluation globale pour proposer un accompagnement personnalisé. Il assure la coordination de tous les partenaires sociaux et médico-sociaux qui gravitent autour des personnes âgées. De plus, il dispose d'un pôle prévention qui organise des réunions d'information et de sensibilisation. Une mutualisation de cette rencontre semestrielle est instaurée avec la commune de Longpont pour l'accueil et l'organisation du déroulement de cette rencontre « café retraités ». Le CLIC peut également orienter et accompagner les administrés souhaitant entrer en EHPAD.

- La participation demandée est de 4€ par habitant de plus de 60ans, estimés à 1036 par l'Insee, soit un montant de 4144€ pour l'année 2025.

- Participation au portage à domicile

Depuis la rentrée 2023 et le passage de la collectivité à la cuisine intercommunale, les portages de repas sont assurés par une société spécialisée qui a déjà œuvré sur la commune durant la crise sanitaire. Les usagers peuvent bénéficier de crédit d'impôt. En cas de nécessité, le CCAS a mis en place une participation dans le cadre de son accompagnement social, d'une partie du prix de la prestation en fonction des plus bas quotients familiaux.

- Actuellement, la société livre entre 8 et 10 séniors. Le montant provisionné pour la participation sociale est de 1500€.

D. Les dotations aux amortissements (chap.042)

	2019	2020	2021	2022	2023	CA 2024	BP 2024	BP 2025
Dotations	4 681€	2 633€	4 341€	4 427€	4 671€	5 123€	5 274€	6 000€

Les dotations aux amortissements sont calculées au prorata temporis depuis la mise en place de la M57 sur les biens acquis jusqu'au 31/12/2025.

On estime toutes ces dépenses à hauteur de 6 000€ pour l'exercice. Pour rappel vous retrouverez cette même inscription budgétaire en recette d'investissement.

Après analyse des recettes et des dépenses, le budget du CCAS devrait s'équilibrer en section de fonctionnement pour un montant de 296 254€ soit une augmentation globale d'environ 4% de BP à BP.

Commentaires :

Madame PROVOTAL ajoute qu'une sortie à la ferme de Viltain est également envisagée.

Madame BASTOUL informe que, lors de son assemblée générale, l'AMAP a décidé de ne plus passer par l'association des paniers de Longpont.

Madame PROVOTAL précise qu'un contact sera établi avec le Président de l'AMAP afin de connaître les modalités nécessaires pour que le CCAS puisse bénéficier d'un panier.

Madame CRUEIZE souhaite connaître le montant de l'adhésion. Madame PROVOTAL précise que le montant s'élève à 1 300 € à l'année, pour l'adhésion d'un grand panier de légumes.

Monsieur le Président a pris en compte cette dépense dans le budget prévisionnel afin de permettre l'adhésion du CCAS à l'AMAP et ainsi garantir l'accès à un panier de légumes.

Madame CRUEIZE fait apparaître l'augmentation significative du chap. 11. Au BP 2024, il était indiqué 34 000 ; au projet du CA 2024, 26 000 € et pour le BP 2025, on passe à 40 000 €.

Monsieur le Président justifie cette hausse par l'augmentation des sorties prévues à savoir : visite de château, la ferme de Viltain et la sortie pour les illuminations à Paris.

Madame PROVOTAL ajoute qu'il n'y a pas eu de sortie sur l'année 2024.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette année, la section d'investissement prévoit un équilibre de dépenses et recettes pour un montant de 20 266€.

Dépenses

CHAP.	DESIGNATION	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024	RAR 24	BP 2025
O40	Opérations d'ordre entre section amortissement des subventions	- €	20 000,00 €		- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles logiciels-licences-OPAH	- €	- €		- €	- €	3 000,00 €
21	Immobilisations corporelles achats mobilier - mat.inf.etc...	1 260,00 €	8 005,77 €	18 126,00 €	6 241,65 €	124,18 €	15 766,00 €
27	Prestations remboursables	- €	- €	1 500,00 €	- €		1 500,00 €
Total général dépenses		1 260,00 €	28 005,77 €	19 626,00 €	6 241,65 €	124,18 €	20 266,00 €

Sont notées en dépenses :

- Prévision de subventionnement de dossiers d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

L'Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est un dispositif d'intervention publique, partenarial, porté par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH). Ce dispositif doit impulser une dynamique de réhabilitation des logements privés, en accompagnant les propriétaires occupants et bailleurs dans la réalisation de travaux de rénovation. Dans le cadre de ses missions, le CCAS a connaissance des difficultés locatives que peuvent rencontrer les administrés propriétaires pour se maintenir dans leur logement.

Aussi, depuis 2025, le dispositif d'aide financière, auparavant portée par la Municipalité, est transféré au CCAS, et voté lors du CA du 09 décembre 2024. La structure intervient au travers d'une aide financière de 500 euros versée aux propriétaires villiérais, éligibles à l'OPAH. La limite de l'enveloppe budgétaire serait fixée à 2 500€ par exercice budgétaire, soit à hauteur de cinq dossiers annuels. Un reste à réaliser de 500€ concernant un dossier 2024 est rajouté.

- Finaliser le réaménagement du CCAS (équipements divers : mobilier, téléphone IP, cœur de réseau, déploiement de la cybersécurité, logiciels et matériels informatique, ...) pour un montant de 15 766€,
- Prévision d'avance remboursable pour un montant de 1 500 € (on retrouvera cette même inscription en recette).

Monsieur le Président rappelle que deux axes sont à sécuriser : la partie réseau pour que les mails soient sécurisés et filtrés en entrée et des antivirus recommandés par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes des Information (ANSSI).

Recettes

CHAP.	DESIGNATION	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024	RAR 24	BP 2025
O40	Opérations d'ordre entre section amortissement des biens	4 427,00 €	4 671,96 €	5 274,00 €	5 122,82 €		6 000,00 €
10	Dotations sur fonds propres FCTVA N-1	1 778,82 €	206,69 €	1 300,99 €	1 313,26 €		1 020,56 €
13	Subventions d'équipement (Région - Département - Autre)	- €	- €	- €	- €		- €
27	Prestations remboursables	- €	- €	1 500,00 €	- €		1 500,00 €
Total général recettes		6 205,82 €	4 878,65 €	8 074,99 €	6 436,08 €	- €	8 520,56 €
OO1	excédent d'investissement reporté	29 732,31 €	34 678,13 €	11 551,01 €	11 551,01 €		11 745,44 €
Total général recettes		35 938,13 €	39 556,78 €	19 626,00 €	17 987,09 €	- €	20 266,00 €

Sont notées en recettes :

- la provision identique qu'en dépenses de 1 500€ concernant l'avance remboursable
- la provision identique qu'en dépenses de fonctionnement concernant les dotations obligatoires des biens acquis au prorata temporis jusqu'au 31/12/2025 pour un montant de 6 000€.

À cela, il convient d'ajouter le résultat reporté de 11 745€ pour couvrir un montant global de 20 266€.

La section d'investissement de l'année 2025 devrait être équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant approximatif de **20 266€**.

Il est envisagé un budget total annuel de **316 520€** soit une augmentation globale de plus de 4 % par rapport aux inscriptions de N-1.

Monsieur le Président rappelle que les chiffres pourront évoluer car nous évoquons un débat d'orientation budgétaire avec le budget primitif.

Commentaires :

Madame AMIRI demande si les bailleurs sociaux peuvent disposer d'une aide financière par l'OPAH.

Monsieur le Président indique que cette aide n'est pas à destination des bailleurs sociaux. Elle est destinée aux propriétaires pour la rénovation énergétique et/ou l'adaptation du logement pour le maintien à domicile des personnes en difficulté. Le Département, l'agglomération et la commune participent à la contribution.

Madame PROVOTAL informe les membres du Conseil d'administration qu'ils seront conviés lors de la commission pour étudier les demandes d'aides.

Monsieur le Président précise qu'elle se déroule en décembre de chaque année ; les dossiers sont anonymisés avec des critères et vous aurez à vous positionner sur la décision.

À la demande du Président, les membres du Conseil d'administration votent à l'unanimité le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2025.

2 - Création de poste

Le Président informe les membres du Conseil d'administration qu'il est nécessaire de pérenniser la partie soutien aux courses pour les anciens.

Afin d'assurer une continuité de ce service, un agent municipal va également être accompagnateur au même titre que les bénévoles impliqués dans cette mission.

Ce service a un double objectif :

- apporter un soutien pratique et humain visant à faciliter l'accès aux courses du quotidien ;
- donner l'opportunité de sortir, de faire des rencontres et ainsi rompre l'isolement des seniors.

En conséquence, pour permettre aux administrés qui le souhaitent de disposer de ce service d'accompagnement aux courses, la création d'un poste sur un temps non complet est nécessaire. Cette création de poste se décline comme suit :

Filière	Cat.	Cadre d'emploi	Temps travail	NB de poste
Animation	C	Adjoint d'animation	Temps non complet – 2h	1

Commentaires :

Madame CRUEIZE demande des précisions concernant la durée du temps de travail et souhaite savoir si l'agent travaille déjà en mairie.

Monsieur le Président confirme et ajoute qu'elle y travaille en qualité d'animatrice et elle complète ses horaires avec cette mission. Il ne s'agit pas d'un emploi précaire.

Madame CRUEIZE ajoute qu'elle peut se rendre disponible pour être bénévole, s'il y a un besoin.

Monsieur le Président note cette proposition tout en précisant que la priorité est donnée à l'animatrice du fait des liens créés.

À la demande du Président, les membres du Conseil d'administration votent à l'unanimité la création de poste.

IV /Points d'informations

1 – Bilan de l'Aide de Fin d'Année

Composition des foyers aidés.

Composition des foyers	Nombre de foyers	Interventions sur situation
Personne seule	1	1
Couple sans enfant	2	1
Couple avec 1 enfant	2	2
Couple + 2 enfants	6	2
Couple avec 3 enfants	7	1
Couple avec + de 3 enfants	6	-
Parent isolé avec 1 enfant	5	2
Parent isolé avec 2 enfants	8	1
Parent isolée avec 3 enfants	7	4
Parent isolé avec plus 3 enfants	1	1
total	45	15

Au total, **45 foyers** ont sollicité l'AFA, pour une aide totale de **4 785 €**.

- Profil des foyers :
 - 46 % : Parents isolés avec enfants à charge,
 - 17 % : Couples avec plus de trois enfants,
 - 6,6 % : Couples sans enfant et personnes seules.

Parmi les demandes : 8 foyers ont pu résorber une partie de leurs dettes communales (811 € au total) et 5 demandes ont été refusées pour les raisons suivantes :

- 3 foyers bénéficiaient déjà de l'aide de fin d'année de la CAF,
- 1 foyer résidait sur la commune depuis moins de 6 mois,
- 1 foyer dépassait le plafond de ressources de l'AFA.

- **Interventions du CCAS :**

En complément du traitement des demandes d'AFA, le CCAS est intervenu auprès de 33 % des foyers, soit 15 foyers, à travers les actions suivantes :

- Accompagnement sur le logement : mise à jour des demandes et orientation vers des dispositifs adaptés.
- Ouverture de droits et suivi social ponctuel : pour les foyers non éligibles à l'AFA.
- Traitement des demandes urgentes : suivi immédiat puis orientation vers des structures spécialisées (CRAMIF, MDS, CAF, France Travail, Maison de la Justice), représentant 20 % des foyers (9 dossiers)

Commentaires :

Monsieur le Président propose d'organiser une réunion de travail en amont de la prochaine campagne de l'aide de fin d'année. Cette réunion permettra à partir de ce bilan, d'ajuster les critères afin d'atteindre plus efficacement les personnes invisibles de la commune.

Madame CADIOU rappelle qu'il est possible de lui orienter des personnes seules dans le cadre des appels de courtoisie. Elle vient d'ajouter deux personnes à sa liste, qu'elle a rencontrées dans le cadre de l'animation de la galette des Rois. Madame PROVOTAL ajoute que les agents du CCAS vont plus loin, en particulier pour la redistribution des paniers de l'AMAP qui étaient donnés systématiquement aux familles connues. Maintenant, elles se sont rapprochées de la Clairière pour connaître les foyers qui demeurent à Villiers-sur-Orge et qui sont orientés par des services extérieurs à la Clairière.

Madame JOUBERTY demande s'il existe un accompagnement pour aider les personnes dans les démarches administratives.

Monsieur le Président interpelle l'agent du CCAS qui confirme que le CCAS accompagne les Villiérains dans leurs démarches et en assure un suivi.

2 – La Galette des Anciens

Participation = 44 inscrits mais 37 présents, soit :

- 4 annulations en amont de l'événement pour maladie
- 4 personnes qui n'avaient pas réglé et ne se sont pas présentées
- 1 personne qui s'est présentée sans inscription préalable

Achats	Dépenses
Galettes	218 €
Décoration de la salle	218 €
Décoration	61.58 €
Animation musicale	492 €
TOTAL	879.20 €

Le total des recettes est quant à lui à 536 €. Le CCAS a contribué à hauteur de 343.20€.

Commentaires :

Madame CRUEIZE et Madame BOUËTARD pensent qu'il est nécessaire d'enregistrer les inscriptions uniquement à réception du paiement.

Lors de la réunion de travail du 11 février 2025 (un compte rendu est en cours d'élaboration), il a été proposé de transformer cet évènement en une célébration de la Chandeleur en 2026 afin d'éviter une redondance avec d'autres manifestations proposées par les associations locales sur ce même évènement.

3 – Le banquet des seniors

L'évènement se déroulera le jeudi 20 mars 2025 à la Salle Colette à partir de 12h15. Nous totalisons 135 inscriptions. Parmi les membres du CA, 4 membres ont confirmé leur présence, en plus de ceux déjà inscrits.

- Le prestataire choisi pour le déjeuner est « Grain de poivre ». Il se charge de la mise en place et du dressage des tables,
- L'animation musicale sera assurée par la société DJXANDRINHO pour la prestation de sons, lumières et animations. Il interviendra déjà sur une autre commune du département.

4 – Les mercredis « Part'âge » et semaine intergénérationnelle

Pour la journée du 5 mars 2025, nous avons 11 inscrits. Cet évènement connaît du succès lorsque le CCAS sollicite les administrés au moins 10 jours à l'avance.

Planification et programme des prochaines animations jusqu'en juin 2025 :

- Le 7 mai 2025 : Pétanque.
- Le 4 juin 2025 : Quiz musical/ciné/dessins animés.
- Semaine intergénérationnelle durant les vacances scolaires, du 14 au 18 avril 2025

	Lundi 14 avril 2025	Mardi 15 avril 2025	Jeudi 17 avril 2025	Vendredi 18 avril 2025
Activité	Jeux en Bois	Jardinage	Confection de sablés	Visite ancienne école à Vert Saint Denis

Commentaires :

Madame CRUEIZE demande s'il reste des places disponibles pour la sortie.

Madame PROVOTAL confirme et précise qu'il faut adresser un mail au CCAS pour s'inscrire sur cette sortie.

5 – Les sorties à venir

Madame PROVOTAL évoque un travail en cours d'élaboration pour la visite du château de Fontainebleau ainsi que celle du musée Rosa bonheur avec un déjeuner prévu dans les environs.

Concernant la visite des illuminations de Paris : un travail est en cours d'élaboration pour déjeuner éventuellement à la Coupole afin de profiter du cadre du lieu. En fin d'après-midi, départ pour la visite des illuminations, vers 17h30. Des recherches sont en cours pour trouver une activité à proposer dans l'après-midi.

Madame BOUËTARD évoque la course solidaire qui se déroulera en juin et qui vise à la sensibiliser les Villiérains à deux maladies orphelines. Les dons seront reversés au CCAS pour financer une partie d'une journée ou d'un week-end solidaire pour les familles et les personnes âgées. Cette sortie devrait se dérouler au cours la dernière semaine d'août 2025.

V/ Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, le Président annonce la levée de la séance.

La séance est levée à 19 heures 48.

Destinataires : Les membres du Conseil d'administration

Le secrétaire de séance



Leïla AMIRI

Le Président du CCAS



Gilles FRAYSSE

Achats	Dépenses
Galettes	218 €
Décoration de la salle	218 €
Décoration	61.58 €
Animation musicale	492 €
TOTAL	879.20 €

Le total des recettes est quant à lui à 536 €. Le CCAS a contribué à hauteur de 343.20€.

Commentaires :

Madame CRUEIZE et Madame BOUËTARD pensent qu'il est nécessaire d'enregistrer les inscriptions uniquement à réception du paiement.

Lors de la réunion de travail du 11 février 2025 (un compte rendu est en cours d'élaboration), il a été proposé de transformer cet évènement en une célébration de la Chandeleur en 2026 afin d'éviter une redondance avec d'autres manifestations proposées par les associations locales sur ce même évènement.

3 – Le banquet des seniors

L'évènement se déroulera le jeudi 20 mars 2025 à la Salle Colette à partir de 12h15. Nous totalisons 135 inscriptions. Parmi les membres du CA, 4 membres ont confirmé leur présence, en plus de ceux déjà inscrits.

- Le prestataire choisi pour le déjeuner est « Grain de poivre ». Il se charge de la mise en place et du dressage des tables,
- L'animation musicale sera assurée par la société DJXANDRINHO pour la prestation de sons, lumières et animations. Il interviendra déjà sur une autre commune du département.

4 – Les mercredis « Part'âge » et semaine intergénérationnelle

Pour la journée du 5 mars 2025, nous avons 11 inscrits. Cet évènement connaît du succès lorsque le CCAS sollicite les administrés au moins 10 jours à l'avance.

Planification et programme des prochaines animations jusqu'en juin 2025 :

- Le 7 mai 2025 : Pétanque.
- Le 4 juin 2025 : Quiz musical/ciné/dessins animés.
- Semaine intergénérationnelle durant les vacances scolaires, du 14 au 18 avril 2025

	Lundi 14 avril 2025	Mardi 15 avril 2025	Jeudi 17 avril 2025	Vendredi 18 avril 2025
Activité	Jeux en Bois	Jardinage	Confection de sablés	Visite ancienne école à Vert Saint Denis

Commentaires :

Madame CRUEIZE demande s'il reste des places disponibles pour la sortie.

Madame PROVOTAL confirme et précise qu'il faut adresser un mail au CCAS pour s'inscrire sur cette sortie.